

Le nombre des chargé(e)s de la direction d'une classe est de 179, à ce jour.

Vu le nombre élevé d'enseignant(e)s breveté(e)s admis(es) depuis plusieurs années à la fonction d'instituteur, le nombre des chargé(e)s de la direction d'une classe diminuera régulièrement.

Le nombre des candidat(e)s qui quitteront l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques dans les deux années à venir sera respectivement de 76 et 115.

Le Ministère ne dispose point de données concernant les étudiants qui se préparent à la fonction enseignante dans les établissements étrangers.

-----  
Question 513 (31.7.96) de **M. Mars Di Bartolomeo (LSAP)** concernant les **cours de formation morale et sociale**:

En attendant la réforme de la loi scolaire dans le domaine de la formation morale et sociale, j'aimerais savoir de Madame la Ministre: combien de communes offrent déjà actuellement une alternative à l'instruction religieuse?

Comment les chargés de cours sont-ils préparés à leur mission?

Dans quelle mesure le Budget de l'Etat intervient-il dans le financement de ces cours?

Quelle a été l'évolution du nombre des élèves suivant les cours alternatif depuis 1990?

Réponse (7.10.96) de **Mme Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**:

Les chargés de cours dans le domaine de la formation morale et sociale sont préparés à leur mission

- par un stage pédagogique préparatoire au remplacement dans les écoles primaires

- par un cours préparatoire à l'enseignement de la matière spécifique, dispensé à l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques.

Lesdits cours sont financés par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et imputés au budget afférent.

En 1989/90, 381 élèves fréquentaient les cours de "morale laïque". En 1995/96, 1229 élèves étaient inscrits dans les cours de formation morale et sociale.

-----  
Question 515 (1.8.96) de **M. Mars Di Bartolomeo (LSAP)** concernant l'**installation d'un "Centre de documentation" en l'honneur des réfractaires dans une maison à proximité de la galerie du "Hondsbesch"**:

Voilà deux ans que l'"Amicale des Réfractaires du Hondsbesch" de Niedercorn, le Ministère des Affaires culturelles, la Fondation Bassin minier, l'Administration communale de Differdange et la société ARBED s'étaient mis d'accord à installer un "Centre de documentation" en l'honneur des réfractaires dans une maison à proximité de la galerie du "Hondsbesch".

Or, force est de constater que ce projet hautement intéressant ne s'est toujours pas matérialisé.

J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre de la Culture quelles en sont les raisons.

Endéans quels délais ce centre de documentation retraçant un épisode important de notre histoire pourra-t-il être réalisé?

Réponse (8.10.96) de **Mme Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture**:

En réponse à votre question parlementaire concernant l'installation d'un "Centre de documentation" en l'honneur des réfractaires dans une maison à proximité de la galerie du "Hondsbesch", je me permets de vous apporter les précisions suivantes:

L'Amicale des Réfractaires du Hondsbesch s'était adressée au Ministre de la Culture avec le souhait de documenter la vie menée par les réfractaires du Hondsbesch. Le Ministre de la Culture a institué un groupe de travail comprenant des représentants du Ministère de la Culture, de la Ville de Differdange, de l'ARBED, de l'Amicale Hondsbesch et de la Fondation Bassin minier dans le but d'élaborer un projet de ce centre de documentation relatant un épisode important de notre histoire nationale.

Il s'est avéré que - pour des raisons de sécurité - la galerie Hondsbesch elle-même ne se prête pas à la réalisation d'un tel projet. Il a donc été proposé d'installer un centre de documentation.

Deux réunions du groupe de travail, qui ont eu lieu au courant du mois de septembre 1996, ont apporté des éléments nouveaux au dossier:

- le centre de documentation pourrait être logé à Lasauvage, ensemble avec le centre de documentation sur le village de Lasauvage. La proximité du site avec le Fond-de-Gras permettrait d'attirer un public plus nombreux (dépliant avec itinéraire);

- le site de la galerie même pourrait être balisé, pour en faire un lieu de pèlerinage tout en renvoyant au centre de documentation;

- le concept du centre de documentation (film documentaire, photos, plan de situation, témoignages) ainsi que ses modalités pratiques de fonctionnement et de surveillance seront élaborés par l'Amicale avec l'aide d'un historien, d'un architecte, de la commune de Differdange, de la Fondation Bassin minier et des services du Ministère de la Culture.

Toutes les conditions semblent maintenant réunies pour que ce haut lieu de la résistance de la seconde guerre mondiale puisse être documenté à sa juste valeur.

-----  
Question 521 (2.8.96) de **Mme Renée Wagener (DÉI GRÉNG)** concernant la **Cité Syrdall**:

Dans sa réponse à ma question parlementaire no 631 du 26 juillet 1995, Madame la Ministre de l'Education avait déclaré qu'une solution serait envisagée pour scolariser les enfants habitant la Cité Syrdall pendant l'année scolaire 1995/96.

- Quelle solution a été retenue?
- Comment procédera-t-on pour l'année 1996/97?
- Est-ce qu'il existe des projets pour une solution définitive du problème de scolarisation?

Réponse (7.10.96) de **Mme Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**:

Sur l'initiative du Gouvernement une solution visant à une nouvelle répartition des sites en question entre les deux communes intéressées et par la suite à une clarification des